

2024_75_AC_Jurys_examens_FDSP_Licence_Pro_Droit_Eco_Gestion_Mandataire_judiciaire

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** » mention **Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs** Parcours-type **Mandataire judiciaire à la protection des majeurs** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente : Mme Sophie **LAMBERT**

Suppléant : M. Guilhem **GIL**

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :

- Mme Jocelyne **CAYRON** (suppléante : Mme Marie **MASCLET**)
- Mme Sophie **SERENO** (suppléante : Mme Caroline **SIFFREIN-BLANC**)
- Mme Brigitte DEMUTH (suppléant : M. Ange **FINISTROSA**)

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres : Sans objet

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique